



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024

**Le 30 janvier 2024 à 18h30**

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au siège communautaire sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

DELPY Xavier, **Président**

PETIOT Christine (*élue vice-Présidente - délibération N°CCMVR24-01-30-02*) – JOLIVET Guy – DUPLAIN Jocelyne (avec pouvoir de BRAYE Yves) – RIFFARD Patrick (arrivé à partir de la délibération N°CCMVR24-01-30-02) – MONCHER Jean-Pierre (avec pouvoir de CHAMPEIX Jean-François) – TREVEYS Marc (avec pouvoir de PICHON Cécile pour la délibération N°CCMVR24-01-30-01) – MONTAGNON Jean-Philippe – PETIT Eric, **Vice-Présidents**,

LIOThIER Claudine – REY-MANIFICAT Dominique – PONCET André – COLLANGE Christian, **Conseillers délégués**,

ARNAUD Sandrine – BONNEFOY Christian – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – CONVERS Jean-François – DECROIX Vincent – DEFOUR Anne – DI VINCENZO Caroline – FAVIER Christianne – GAMEIRO Isabelle (avec pouvoir de BRUN Adeline) – GERPHAGNON Antoine – GESSEN Jeanine – GIRAUDON Jean-Pierre – GUILLOT Françoise – JAMON Luc (arrivé à partir de la délibération N°CCMVR24-01-30-02) – LAMBERT Céline – LYONNET Jean-Paul (avec pouvoir de LAURANSON Marie-Pierre) –

MAISONNEUVE Denise (avec pouvoir de BRUN Pierre) – MICHEL-DÉLÉAGE Christelle – PAULET Karine – PICHON Cécile (arrivée à partir de la délibération N°CCMVR24-01-30-02) – ROUCHOUSE Didier – SABOT Nicolas (avec pouvoir de MANGIARACINA Annie) – SAEZ Alain (avec pouvoir de BLANGARIN Catherine) – VÉROT Guy, **conseillers communautaires titulaires**, formant la majorité des conseillers communautaires.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :** BLANGARIN Catherine (pouvoir donné à SAEZ Alain) – BRAYE Yves (pouvoir donné à DUPLAIN Jocelyne) – BRUN Adeline (pouvoir donné à GAMEIRO Isabelle) – BRUN Pierre (pouvoir donné à MAISONNEUVE Denise) – CHAMPEIX Jean-François (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre) – LAURANSON Marie-Pierre (pouvoir donné à LYONNET Jean-Paul) – MANGIARACINA Annie (pouvoir donné à SABOT Nicolas) – PICHON Cécile (pouvoir donné à TREVEYS Marc pour la délibération N°CCMVR24-01-30-01)

#### **ETAIENT ABSENTS :** /

Mme Claudine LIOThIER est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h35. Le Président Xavier DELPY ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Il demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 19 décembre 2023. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site Internet de la Communauté de Communes : <https://www.marchesduvelayrochebaron.fr/>

Le Président fait part à l'assemblée que le point n°14 « Modification du fonds de concours intercommunal « Projets structurants des communes » est retiré de l'ordre du jour.



## LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024

45 membres en exercice

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Vacance du poste du 1er Vice-Président : <ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du poste de Vice-Président – détermination du rang</li> <li>Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau</li> </ul>	CCMVR24-01-30-01	45	0	0
Election du nouveau 1er Vice-Président	CCMVR24-01-30-02	Voir PV en annexe		
Renouvellement des membres de la Commission de délégation de service public (DSP)	CCMVR24-01-30-03	45	0	0
PETR de la Jeune Loire – Remplacement de membres du conseil syndical	CCMVR24-01-30-04	45	0	0
Rapport d'activité 2022 – Société Publique Locale (SPL) Crématorium Montmartre	CCMVR24-01-30-05	45	0	0
Modification grille tarifaire Crématorium de Montmartre au 1er mars 2024	CCMVR24-01-30-06	45	0	0
<b>FINANCES PROSPECTIVE</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2024 au Budget principal	CCMVR24-01-30-07	45	0	0
Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2024 au budget annexe « Ordures Ménagères »	CCMVR24-01-30-08	45	0	0
Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2024 au budget annexe « Recyclerie ».	CCMVR24-01-30-09	45	0	0
Attribution de fonds de concours « Projets structurants » pour l'année 2024 – MONISTROL SUR LOIRE	CCMVR24-01-30-10	45	0	0
Attribution de fonds de concours « Projets structurants » pour l'année 2024 – SAINT-PAL-DE-CHALENCON	CCMVR24-01-30-11	45	0	0

## LISTE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024

Attribution de fonds de concours « Projets structurants » pour l'année 2024 – BAS EN BASSET	CCMVR24-01-30-12	36	0	9
Attribution de fonds de concours Petit Patrimoine 2024 – SAINT-PAL-DE-MONS	CCMVR24-01-30-13	45	0	0
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Attribution d'une aide aux associations pour la mise en œuvre d'animations commerciales – Comité d'Animation Tirangeois	CCMVR24-01-30-14	45	0	0
Demande de subvention CAP 43 pour l'aménagement de deux réserves incendies sur Beauzac et Ste Sigolène	CCMVR24-01-30-15	45	0	0
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Choix du mode de gestion centre aquatique l'Ozen	CCMVR24-01-30-16	45	0	0
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Demande de subvention CAP 43 pour l'aménagement de l'aire de covoiturage au niveau du Pont de Bas-en-Basset – Plan de financement actualisé au 30/01/2024	CCMVR24-01-30-17	45	0	0
Demande de subvention CAP 43 pour l'aménagement du tronçon cyclable entre Monistrol-sur-Loire et la Gare de Bas/ Monistrol	CCMVR24-01-30-18	45	0	0
Mise à disposition de terrains et chemins dans le cadre de la réalisation d'aménagement cyclable entre Monistrol et la-Gare de Bas/Monistrol - Convention avec la commune de Monistrol-sur-Loire.	CCMVR24-01-30-19	45	0	0
Mise à disposition de chemins dans le cadre de la réalisation d'aménagement cyclable entre Monistrol et la-Gare de Bas/Monistrol - Convention avec la commune de Bas en Basset	CCMVR24-01-30-20	45	0	0
Convention de délégation de compétences pour l'aménagement de mobilités actives entre la Région	CCMVR24-01-30-21	45	0	0



## LISTE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024

Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron				
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
<b>Délibérations</b>	<b>Numéro</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Modification du tableau des effectifs au 1er février 2024	CCMVR24-01-30-22	45	0	0
Recrutements emplois non permanents : Situations d'accroissement d'activité	CCMVR24-01-30-23	45	0	0

Fin de la séance à 20h05

---



## COMMUNAUTE DE COMMUNES « MARCHES DU VELAY-ROCHEBARON »

REUNION DU MARDI 30 JANVIER 2024

### PROCES VERBAL ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

**Le 30 janvier 2024 à 18h30**

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au siège communautaire sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

Nombre de membres dont le Conseil Communautaire doit-être composé : 45

Nombre de conseillers en exercice : 45

**ETAIENT PRESENTS :**

DELPY Xavier, **Président**

JOLIVET Guy – DUPLAIN Jocelyne (avec pouvoir de BRAYE Yves) – RIFFARD Patrick – MONCHER Jean-Pierre (avec pouvoir de CHAMPEIX Jean-François) – TREVEYS Marc – MONTAGNON Jean-Philippe – PETIT Eric, **Vice-Présidents,**

LIOThIER Claudine – REY-MANIFICAT Dominique – PONCET André – COLLANGE Christian, **Conseillers délégués,**

ARNAUD Sandrine – BONNEFOY Christian – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – CONVERS Jean-François – DECROIX Vincent – DEFOUR Anne – DI VINCENZO Caroline – FAVIER Christianne – GAMEIRO Isabelle (avec pouvoir de BRUN Adeline) – GERPHAGNON Antoine – GESSEN Jeanine – GIRAUDON Jean-Pierre – GUILLOT Françoise – JAMON Luc – LAMBERT Céline – LYONNET Jean-Paul (avec pouvoir de LAURANSON Marie-Pierre) – MAISONNEUVE Denise (avec pouvoir de BRUN Pierre) – MICHEL-DÉLÉAGE Christelle – PAULET Karine – PICHON Cécile – PETIOT Christine – PICHON Cécile – ROUCHOUSE Didier – SABOT Nicolas (avec pouvoir de MANGIARACINA Annie) – SAEZ Alain (avec pouvoir de BLANGARIN Catherine) – VEROT Guy, **conseillers communautaires titulaires,** formant la majorité des conseillers communautaires.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :** BLANGARIN Catherine (pouvoir donné à SAEZ Alain) – BRAYE Yves (pouvoir donné à DUPLAIN Jocelyne) – BRUN Adeline (pouvoir donné à GAMEIRO Isabelle) – BRUN Pierre (pouvoir donné à MAISONNEUVE Denise) – CHAMPEIX Jean-François (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre) – LAURANSON Marie-Pierre (pouvoir donné à LYONNET Jean-Paul) – MANGIARACINA Annie (pouvoir donné à SABOT Nicolas)

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Claudine LIOThIER est élue secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire N° CCMVR24-01-30-01 de ce jour, prise à l'instant, fixant à quatorze le nombre de membres du Bureau dont le Président, huit vice-présidents, et cinq autres membres, en vertu des articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Xavier DELPY, Président, à l'élection du premier Vice-Président.

La séance, déjà ouverte sous la présidence de M. Xavier DELPY a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>1</sup>.

Mme Claudine LIOThIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## ➔ **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président (poste vacant)**

### **Règles applicables**

Le Président a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection d'un 1<sup>er</sup> Vice-Président. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un Vice-Président se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

### **Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mme Caroline DI VINCENZO et M. André PONCET.

### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la CCMVR. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

---

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

◆ **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 65
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 35
- f. Majorité absolue <sup>2</sup>..... 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNE FOY Christian	1	un
LIOTHIER Claudine	1	un
MICHEL-DÉLÉAGE Christelle	2	deux
PETIOT Christine	31	trente et un

M<sup>me</sup> PETIOT Christine.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) premier (ère) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

◆ **Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>3</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>3</sup> Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

M.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) premier (ère) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

**◆ Résultats du troisième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

M.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) premier (ère) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

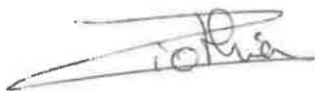
**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

NÉANT

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 30 janvier 2024 à h fait en un exemplaire, à Monistrol sur Loire a été après lecture, signé par le Président, les assesseurs et la secrétaire.

**SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS**

La Secrétaire,  
Claudine LIOTIER



Les assesseurs,  
Caroline DI VINCENZO



Le Président,  
Xavier DELPY



André PONCET

